



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P321_2022

Date : 17/08/2022

OBJET : Réfection d'une pompe de relevage des eaux pluviales Javain Carnot

Exposé

Le poste de relèvement des eaux pluviales Javain Carnot permet de sécuriser l'évacuation des eaux pluviales du secteur de Cherbourg Est et en particulier de protéger l'hôpital de Pasteur contre les inondations lors de forts coefficients de marée. Ce poste est composé de vannes permettant l'écoulement du bas Trottebecq en lien avec le réseau pluvial vers la Divette à marée basse. Lorsque le niveau de la mer est trop important, le Trottebecq est canalisé et évacué par pompage dans l'avant-port. Le système de pompage est composé de 2 pompes de 1 m³/s et de 3 vis de 3 m³/s chacune.

La pompe numéro 1 s'est mise en défaut sur détection d'humidité dans la partie basse moteur.

Un diagnostic a été réalisé. Il s'avère que cette pompe doit faire l'objet de travaux importants tels que le remplacement de la roue, des paliers, joints et câble de la pompe.

Il est donc nécessaire de procéder au plus vite à la remise en place de cette pompe avant la période hivernale pour assurer la pleine capacité de relevage du poste.

L'entreprise XYLEM est la seule à fournir les pièces nécessaires à la remise en service de cette pompe.

Aussi, il est proposé de signer le marché avec l'entreprise XYLEM pour un montant de 37 392,81 € HT soit 44 871,37 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2122-3,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche en date du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Décide

- **De signer** le marché relatif à la réfection d'une pompe de relevage des eaux pluviales Javain Carnot avec la société XYLEM, 12 rue Lépine - ZAC de la Richardière, 35530 NOYAL SUR VILAINE pour un montant de 37 392,81 € HT soit 44 871,37 € TTC,
- **De dire** que la dépense sera imputée sur le budget 01, LDC 75118 - compte 2315,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE